

du rétablissement des écoles catholiques au Manitoba.

"Parfait."
Sir William Hingston n'a rien dit. Il est le candidat de l'administration orangiste qui donnera aux catholiques l'ombre pour la réalité, c'est-à-dire, rien du tout.

Le *people's Jimmy* a le courage de ses opinions, et nous l'en félicitons.

Nous verrons plus tard si nous pouvons joindre nos félicitations à celles-là.

Passant à une autre province, que voyons-nous ? Le journal le *Globe* parle de ce qui se passe dans la province de Québec :—

Relativement à ce qui se passe dans la province de Québec, nous croyons que laissé libre, le citoyen canadien-français se soucie très peu de la question des écoles séparées du Nord-Ouest : mais il est très possible qu'il soit excité par les appels de politiciens qui lui diront que les Canadiens-français du Manitoba sont opprimés par la majorité, que l'on peut contraindre la majorité à Ottawa, et qu'à moins que cela ne se fasse, les "protestants fanatiques" attaqueront ensuite les coutumes, la langue et la religion de la population de la province de Québec. Le Manitoba ne saurait être contraint d'obéir aux ordres d'Ottawa en matières d'éducation, et le meilleur service que l'on peut rendre à la population de la province de Québec en ce moment, c'est de lui dire franchement que la tentative de coercition devra être futile.

Et le *Globe* ajoute :—

Tôt ou tard, l'on s'apercevra qu'il n'y a aucune autre conduite à suivre que de laisser la législature du Manitoba administrer les écoles publiques de la province, indépendamment du contrôle ou de l'intervention de toute autre autorité au Canada.

Or, M. l'Orateur, ce sont là les différentes catégories d'opinions : lesquelles sont justes ? Toutes ont été également applaudies par les membres du parti de la gauche. Comment, M. l'Orateur, mais ne suis-je pas justifiable de dire qu'ils jouent une comédie ? Prenez un auditoire dans un théâtre ; il fait face à la scène ; le bouffon, le tragédien, le comédien, se présentent à tour de rôle, et tous reçoivent une part égale d'applaudissements. Le noir ou le blanc, l'Anglais ou le Français, l'étranger et l'enfant du sol, chacun lorsqu'il se présente remplit son rôle et tous sont également applaudis. Cet auditoire est là simplement pour s'amuser, et il s'amuse. Les acteurs se présentent. Mon honorable ami, le député de L'Islet (M. Tarte), mon honorable ami, le député de Winnipeg (M. Martin), et d'autres députés, l'un noir, l'autre blanc, avec des opinions variées et diamétralement opposées, et ils sont tous également applaudis. Quel est le dénouement ? Ils s'amusement simplement, et il n'y a aucun principe en jeu. Ils jouent un rôle, et y prennent plaisir.

J'avais l'intention, M. l'Orateur, d'adresser quelques mots à mon honorable ami, le chef de la gauche. Il n'est pas ici aujourd'hui. Un remplaçant incompétent (M. Flint)—je crains d'être obligé de le dire—occupe son siège ; mais s'il veut transmettre le message à son chef, je serai heureux de l'envoyer. Alors, je prendrai le chef de la gauche lui-même. En 1893, il disait :

Que bien qu'en toute autre matière, les pouvoirs de la législature locale sont presque absolus, en matière d'éducation, un pouvoir de surveillance a été donné à ce gouvernement, en ce qui concerne les écoles séparées. Quels que soient les privilèges garantis à une minorité dans une province, je demande au nom de la justice et de l'équité qu'on les accorde à toutes les minorités des provinces.

Puis, il dit :

Si la cour Suprême décidait que le gouvernement a le pouvoir d'intervenir dans la législation du Manitoba, et si le gouvernement ne se conformait pas au jugement qu'il a lui-même recherché, il y aurait une agitation puissante et légitime contre le gouvernement dans certaines parties du pays.

Et il ajoute :

La minorité catholique a été soumise à la tyrannie la plus infâme, s'il est vrai, comme l'a dit l'archevêque Taché, que les écoles protestantes sont continuées sous le nom d'écoles publiques, et que les enfants catholiques sont obligés en vertu de la loi de fréquenter des écoles en réalité protestantes.

Plus tard, il dit encore :

S'il arrive jamais au pouvoir, et il espère que le jour n'est pas éloigné où cette espérance se réalisera, il a lieu de croire que cette question sera réglée.

Que les électeurs lui donnent des hommes comme M. Charbonneau dans Jacques-Cartier, et M. McShane, dans Montréal-centre, et d'autres libéraux de cette trempe, cela le mettra en mesure de régler cette question.

Nous sommes en faveur de l'enseignement chrétien, mais nous voulons que les parents disent quelle religion l'on devrait enseigner à leurs enfants.

Les catholiques du Manitoba souffrent aujourd'hui d'une injustice, parce que le gouvernement d'Ottawa n'a pas fait son devoir.

Je puis dire que si j'avais été au pouvoir, je crois que la question des écoles serait réglée aujourd'hui. Les appels faits par l'archevêque Taché et l'archevêque Langevin ne s'adressaient pas à moi, mais donnez-moi le pouvoir, et je travaillerai à rendre justice, et adienne que pourra, je ne saurais faire pire que le gouvernement. Si je ne remplis pas mes promesses, vous pourrez nous prendre, mes amis et moi, et nous jeter dans le Saint-Laurent.

Et ainsi de suite, sur le droit et le devoir. Je pourrais lire d'autres citations comportant les mêmes idées.

M. CHOQUETTE : Vous lisez un très bon discours.

M. FOSTER : J'ai lu ces citations dans l'unique but de démontrer que sur la question du droit du parlement d'intervenir, pour démontrer que sur la question du devoir de ce parlement d'intervenir, pour démontrer que sur la question d'un grief bien constaté souffert par la minorité, pour démontrer que ce parlement, dirigé par le gouvernement actuel, a été impuissant, dans l'opinion de l'honorable député, en ce qu'il n'a pas redressé ce grief, et que s'il avait été au pouvoir, il aurait réparé cette injustice, tout cela, joint à l'assertion qu'il fait à maintes reprises que sa conviction intime est que les catholiques du Manitoba ont droit à leurs écoles séparées, et qu'ils devaient les avoir. Toutes ces opinions, réunies, donnent lieu à des réflexions sérieuses sur son attitude d'aujourd'hui. Quand le gouvernement présente une législation pour rendre ces droits et faire disparaître ce grief, il lui répond par une motion demandant le renvoi à six mois.

Cet honorable député, M. l'Orateur, a été en faveur du désaveu, et il a été contre le désaveu. Il a été contre tout délai, et il a blâmé le gouvernement du retard qu'il apportait. Il a dit qu'une enquête était nécessaire ; et il a déclaré en cette Chambre qu'une enquête n'était pas nécessaire. Dans un cas exactement analogue, que dit-il ?

Comme vous le savez, dans la province de Québec, nous n'avons que des écoles religieuses, des écoles catholiques et des écoles protestantes. Supposons que demain la législature de Québec abolisse le système d'écoles séparées qui y existe, de manière à obliger la population protestante, ou à envoyer ses enfants aux écoles catholiques, ou à les élever dans l'ignorance, ou à payer double taxes pour établir les écoles de son choix.

Si, dans les circonstances, M. l'Orateur, on faisait un appel à ce gouvernement, est-ce qu'il se trouverait en cette Chambre un homme qui ne dirait pas au gouvernement : Il est de votre devoir